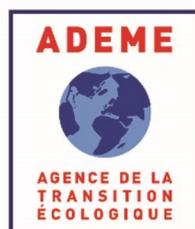


Conférence à distance
4 mai 2021

Loi d'orientation des
mobilités (LOM) : ma
collectivité a pris la
compétence mobilité.
Et maintenant ?



Co-organisé par :



LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM) : Ma collectivité a pris la compétence mobilité. Et maintenant ?

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, a interpellé les Communautés de communes pour qu'elles se prononcent sur la prise de compétence Mobilité au 31 mars prochain avec comme objectif d'aboutir à la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM) d'ici au 1er juillet 2021.

En parallèle de cette interpellation faite aux EPCI, la LOM marque à la fois un approfondissement du rôle des Régions dans la continuité de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), mais également une évolution de son cadre d'intervention auprès des EPCI avec la création des bassins de mobilité et de contrats opérationnels de mobilité.

La Cellule régionale d'appui France Mobilités Normandie (CEREMA, ADEME, DREAL Normandie, Banque des Territoires), en partenariat avec la région Normandie, et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) vous proposent une webconférence sur le thème « Ma collectivité a pris la compétence mobilité. Et maintenant ? »

**Le mardi 4 mai 2021
Conférence à distance de 10h à 12h**

Ce temps d'échange qui s'inscrit après la date limite du 31 mars 2021 fixée par la LOM sera l'occasion de dresser les premiers états des lieux de cette prise de compétence à l'échelle de la Région, de communiquer sur les outils à disposition des EPCI pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence mais également de s'arrêter sur le retour d'expérience d'une agglomération présentant des caractéristiques similaires aux communautés de communes Normandes.

Au programme :

- 10h **Accueil des participants et introduction**
CNFPT et Franck Fanget, Région Normandie
- 10h10 **Les mesures techniques issues de la LOM permettant de rentrer dans l'exercice de la compétence :**
> le plan mobilité simplifié
> la mise en place des comités des partenaires
par Rémi Corget, Responsable de la division multimodalités à la DREAL Normandie
- 10h30 **Table ronde : État des lieux de la prise de compétence et accompagnement**
> Point d'actualité sur la prise de compétence par les EPCI sur le territoire Normand et point sur les bassins de mobilité par Magalie Ragot-Hadjali, Région Normandie
> Temps d'information sur la restitution des travaux du GIEC Normand (enjeux environnementaux et réflexion sur les contrats opérationnels de mobilité) par Franck Fanget, Région Normandie
> Focus sur les accompagnements possibles dans la mise en œuvre de cette compétence par Pierre Bernat Y Vicens, CEREMA
> Les apports de l'Etat dans cet « après prise de compétence » et notamment les opportunités de financement en cours ou à venir, par Thomas Schneider à la DREAL Normandie
- 11h Temps questions / réponses
- 11h15 **Présentation de la réflexion de la communauté d'agglomération Flers Agglo** par Benoît Pelé, Service Environnement, Transports et Mobilité à la Direction de l'Aménagement
- 11h40 Temps questions / réponses
- 11h55 Conclusion par Magalie Ragot-Hadjali, Région Normandie et Céline Maréchal et Pascal Pichot-Duclos, CNFPT

Public :

DGS, DGST, DGA, et tout agent impliqué sur les politiques publiques de mobilités dans les territoires.

Inscription :

Pour les agents territoriaux, l'inscription à ce webinaire se réalise à l'adresse suivante : <https://inscription.cnfpt.fr/> avec le code unique **DADTM002**

Pour les agents non territoriaux, l'inscription se réalise via [>> ce lien](#).

Modalités pratiques :

La conférence se déroule complètement à distance, accessible en direct et différé depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT Formadist.

La participation à ce webinaire est soumise à conditions :

- une adresse mail nominative et unique renseignée dans la fiche agent sur IEL (inscription en ligne)
- sur le plan technique : accès à un poste informatique, une connexion internet et création ou utilisation de son compte Formadist. Il est recommandé de disposer de l'application Adobe connect sur le poste informatique.

Les modalités de connexion vous seront adressées avec la convocation.

Contacts :

Céline Maréchal, conseillère formation, celine.marechal@cnfpt.fr

Pascal Pichot-Duclos, conseiller formation, pascal.pichotduclos@cnfpt.fr

Véronique Desmots, secrétaire formation, veronique.desmots@cnfpt.fr

Stéphanie Jobit, secrétaire formation, stephanie.jobit@cnfpt.fr